LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

A CHALMAZEL

A LA VEILLE DE LA REVOLUTION.

Les registre paroissiaux d'une commune, aussi muets soient-ils par leur manque d'anecdotes, sont toutefois une base intéressante de recherches. Après l'étude de la démographie durant les "crises" du milieu du XVIIIe siècle, ils peuvent nous permettre de dégager quelques aspects des éléments constituant la société d'un village du Haut-forez à la même époque.

Les documents restent rares, et ce sont principalement ces registres qui ont servi encore une fois à nos investigations. Cette source présente des avantages et des inconvénients certains : elle offre le défaut d'ignorer presque totalement le rôle des femmes et des jeunes gens, et ne nous donne aucune indication sur la fortune et les biens des intéressés. En revanche, elle nous donne l'occasion de voir défiler en quelques années toute la population active masculine devant le curé local : tout un chacun est en effet appelé à figurer en un laps de temps plus ou moins long, sur les registres paroissiaux, soit comme intéressé, soit comme témoin, à l'occasion d'un baptême, d'un mariage, ou d'un enterrement.

Nous avons choisi comme cadre chronologique la décennie 1772-1782. Cette période nous a paru être la plus rigoureuse à mentionner régulièrement la profession des comparants. Une période plus courte nous eut privé de l'éventualité de voir comparaître la presque totalité de l'éventail social de Chalmazel. Plus longue, les mutations professionnelles, les décès, et le renouvellement de la population active eussent faussé les résultats de notre enquête.

La trame sommaire livrée par les registres, complétée par l'examen des archives familiales qui nous ont été confiées jusqu'à ce jour, ne nous permettra certes pas de démonter le mécanisme complexe des structures sociales d'une communauté rurale de l'importance de Chalmazel... Elle peut néanmoins fournir quelques jalons qu'il est utile de comparer avec d'autres recherches régionales.

La principale difficulté de notre analyse réside dans le fait qu'un même individu peut figurer dans plusieurs catégories socio-professionnelles en même temps. Cette caractéristique, si elle est une cause d'erreur à repérer pour l'établissement de graphiques est aussi révélatrice de la vie sociale de l'époque considérée.

Etablir une liste nominative pour la classe des *laboureurs* était impensable vu leur nombre. Nous avons donc établi un simple comptage portant sur cinq années consécutives. Nous savons que Chalmazel était déjà une zone rurale montagnarde. Nous nous attendons donc à y trouver un fort pourcentage de cultivateurs et une émigration temporaire et saisonnière comparable à celle observée à Roche-en-Forez (1) ou en Auvergne (2).

C'est donc sans surprise que nous obtenons les chiffres suivants: sur 625 mentions de professions, on relève 425 fois le terme *laboureur*, et 200 fois une autre activité. Tenant compte de certains doubles-emplois qui jouent en faveur de la classe des laboureurs, on peut considérer le pourcentage de 70 % de cultivateurs comme un taux minimum.

(1) voir Antoine Lugnier : 5 siècles de vie paysanne à Roche-en-Forez.
(2) voir Abel Poitrineau : La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIIIe.

En dehors des laboureurs, les doubles, voire triples dénominations nous contraignent à grouper agriculteurs d'un côté ,commerçants et artisans de l'autre. En prenant en considération les affinités dans le cumul des activités, nous constatons que laboureurs, sabotiers, scieurs de long, journaliers, domestiques et valets dépendent d'un même système: le sabotier comme le scieur de long était fréquemment laboureur ; le journalier pouvait être occasionnellement scieur de long ou sabotier... et vice versa. Nous grouperons donc ces professions dans la catégorie des métiers agricoles. Encore que cette classification ne soit pas formelle...

Les métiers "agricoles".

Ils représentent près de 95 % des mentions de profession. La saboterie et le travail comme scieur de long après émigration sont des activités d'appoint le plus souvent jumelées à l'exploitation de la terre. 16 % des hommes actifs semblent s'y adonner. Après dépouillement nominatif des dix ans considérés, on constate que 75 sabotiers différents officient à Chalmazel. Il a parfois été nécessaire d'attribuer à certains personnages exerçant plusieurs métiers une seule activité pour nos graphiques (celle sous laquelle ils sont le plus souvent définis), afin de ne point fausser inconsidérément les statistiques.

Il est intéressant de noter que certaines familles semblent spécialisées dans la fabrication des sabots à grande échelle : les Massacrier, les Patural, les Massotier... Sur nos 75 sabotiers, par exemple, plus d'une trentaine est constituée par les Massacrier et certains de leurs gendres, presque tous habitant le village "des Bois".

Les scieurs de long constituent une classe analogue à celle des sabotiers. Nombreux - nous en avons dénombré 43 -, il l'étaient sans doute plus encore, si l'on en juge, l'hiver et le printemps, par le nombre des "pères absents" à la naissance de leur enfant. Cette émigration saisonnière apportait de l'argent liquide, et le fait que l'absence au foyer correspondait à une morte-saison explique l'ampleur de ce phénomène, ampleur que traduisent mal nos graphiques car beaucoup de ces émigrants temporaires sont indécelables au moyen de nos sources. Pour en mesurer l'importance, il conviendrait d'entreprendre des recherches pour savoir si le versant forézien de nos montagnes, réputé plus riche que le versant auvergnat, était touché dans les mêmes proportions par ces migrations annuelles.

Nous avons le sentiment, au fil de l'établissement de nos listes que, comme en Auvergne, nos scieurs de long sont"de très médiocres propriétaires, petits laboureurs ou journaliers...Parmi eux, un gros contingent de jeunes gens ou d'hommes jeunes... sans obligations familiales lourdes..."(3)

Les journaliers, relativement nombreux eux aussi, partent également fréquemment "à la scie". Comme Mathieu Coinq, Jean Brosse ou Jean-Marie Derivaux, ils tentent ainsi de gagner quelque argent.

Les domestiques et les valets sont au bas de l'échelle sociale. Représentant à peine 2 % de nos comptages, ils sont souvent étrangers à la paroisse (peut-être étaient-ils plus nombreux, mais leur manque de liens avec le reste de la communauté villageoise a pu les écarter des registres paroissiaux). Ils trouvent emploi chez les notables (le fermier du château ou le notaire) ou chez des laboureurs qui peuvent se le permettre. Certains sabotiers ont leurs domestiques, prouvant ainsi que leur niveau de vie est convenable (Antoine Londonce, domestique chez Jean Coinquet, sabotier... Guillaume Bertin, domestique chez Antoine Massacrier, sabotier "aux Bois"). Commencer au bas de l'échelle n'empêche pas forcément de s'implanter dans la commune : Pierre Sollalis, natif de Murat, en Auvergne, domestique à St-Georges-en-Couzan en 1772, puis journalier à Chalmazel, épouse la fille d'un cabaretier. Il est lui-même

(3) A.Poitrineau, dans "La vie rurale ..." p.561.

nommé cabaretier dans les registres dès 1778. Nous le trouvons auparavant sur la liste des scieurs de long. Sans doute avait-il économisé assez , grâce à cette activité annexe, pour avoir pu prétendre à ce mariage. Notons cependant que le métier de cabaretier, comme celui d'artisan, n'est pas obligatoirement synonyme de classe aisée, au contraire(4).

De même, Pierre Voldoire, originaire de Valcivières, en Auvergne, demeurant depuis plusieurs années à Roche-en-Forez comme journalier, se fixe en 1777 à Chalmazel par son mariage avec Jeanne Marie Lugné, du hameau de Vaganelle (Chalmazel). En 1980, la famille Voldoire est toujours présente à Chalmazel...

Devenir laboureur, pour un journalier ou un déraciné, c'est entrer gendre dans une maison, ce qui, sans terre, n'est guère courant.

Aussi est-il plus fréquent de voir des étrangers à la commune s'implanter à Chalmazel par le biais des métiers du commerce et de l'artisanat.

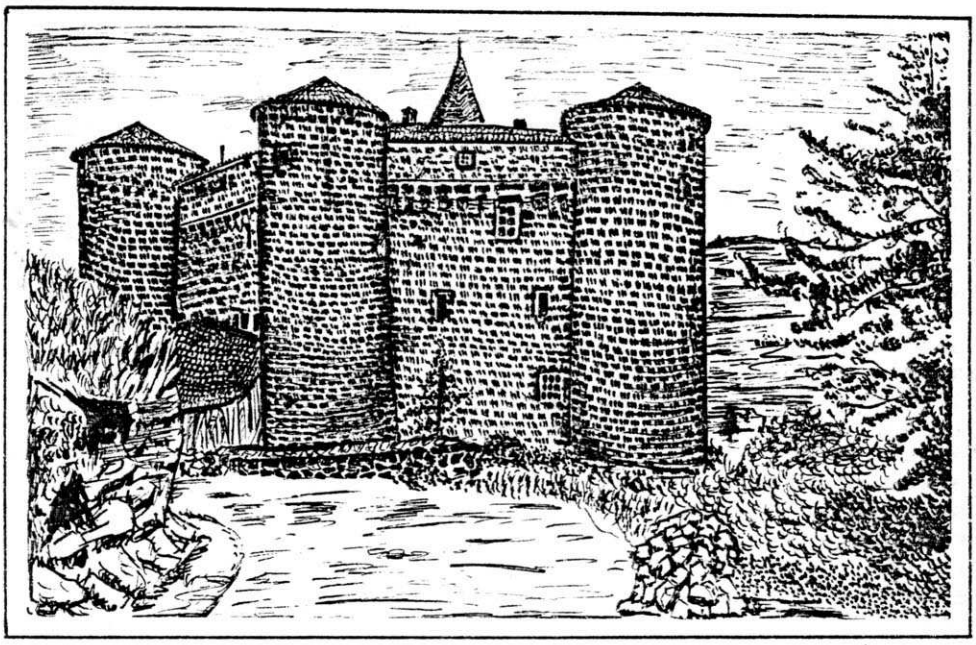

Le château de Chalmazel d'après une ancienne carte postale

***

Les métiers d'artisan et de commerçant.

Bien que n'occupant que 7 % de la population active, ces métiers sont la vie du bourg et du village.

Là aussi nous trouvons souvent un ou plusieurs cumuls de fonctions. Le commerce peut être une activité familiale qui explique que ses membres puissent exercer divers métiers simultanément : si l'on compte 10 cabaretiers à Chalmazel, il n'y a apparemment que 5 ou 6 cabarets en activité. Un Valette et son frère, et un certain Solalis son gendre semblent être en commun exploitants d'un même commerce, tout comme Jean et Joseph Vincent; père et fils, et Jean et Jacques Chirat, également père et fils, tous inscrits sur les registres comme cabaretiers. Claude Goutte est aussi bien désigné comme cabaretier que comme aubergiste ou tisserand. Jean-Marie Grange, cabaretier, est lui aussi également tisserand.

(4) A.Poitrineau, dans "La vie rurale..." p.572.

(5) Qu'il me soit permis de remercier ici les Chalmazellois qui ont bien voulu me confier leurs textes de famille.

Le métier de tisserand semble aussi une industrie d'appoint : même dans les hameaux, comme en témoignent les textes d'archives familiales, existaient un ou plusieurs métiers à tisser (5). Les registres ne laissent pas transparaître cette particularité : ils ne nous donnent connaissance que de 4 tisserands, tous du bourg. Encore l'un est-il cabaretier, l'autre sabotier...

Chalmazel avait deux "tailleurs d'habit", dont l'un était, nous l'avons vu, cabaretier. Quatre meuniers, (au moins), s'occupaient du grain de la paroisse qui n'avait qu'un seul boulanger. Sans doute la plupart des maisons possédaient-elles leur four à pain. Quatre personnes exerçaient le métier de maréchal-ferrant, dans trois ateliers. Quant au terme de marchand, il reste très imprécis, désignant tour à tour tous les métiers dont nous avons parlés ci-dessus.

Il existe aussi à Chalmazel deux corps de métier complémentaires : les charpentiers-menuisiers et les maçons...Joseph Pinon, journalier, devient par la suite menuisier. Un autre menuisier travaille aussi à Chalmazel, partageant avec deux autres personnes la tâche de charpentier.

Notre région ne fournit guère de maçons ; aussi ne retrouve-t-on pas de noms de "chez nous" parmi eux : Gervais Le Lion, Antoine Bougros, Jean Tatri. Jean et Jean Filloux, frères, nous viennent de St-Pardoux, diocèse de Limoges. Michel Villate, également de la région de Limoges, tailleur de pierre, se fixe comme maçon à Chalmazel. En tout, six maçons, dont on peut supposer qu'ils se livraient à l'occasion à d'autres activités, participant même à l'émigration saisonnière...

Les professions s'interpénètrent, se cumulent, et bien rares sont les commerçants, artisans, et même les journaliers qui n'ont pas leur lopin de terre, ainsi que le prouvent plusieurs actes de vente. Ce cumul des professions ne semble pas avoir pour raison un goût de lucre. Il est une nécessité. Les artisans et commerçants ne peuvent prétendre vivre d'une seule activité. Les actes notariés ne nous les montrent pas comme des gens riches. Ils ne sont ni usuriers, ni créanciers ; ils ont parfois des dettes.

L'analyse des registres paroissiaux de Chalmazel, ne nous esquisse donc qu'à traits relativement flous l'organisation sociale de notre commune au XVIIIe siècle. On peut pourtant remarquer que les diverses catégories de cette micro-société formaient de petites castes assez hermétiques : les parrains, marraines, témoins sont des cultivateurs si l'acte concerne un cultivateur, maçons s'il concerne un maçon, commerçants s'il concerne un commerçant...La césure est surtout très nette entre la population du bourg et la population des hameaux. La barrière des métiers et des intérêts différents se double de la barrière du bourg, coeur de la paroisse. Cet esprit transparaît encore aujourd'hui dans les petites rivalités de nos campagnes.

***

Au terme de cette étude, il nous apparaît qu'il s'avère indispensable, maintenant, d'entreprendre des recherches analogues sur cette même commune à d'autres époques, au début du XIXe par exemple, afin d'établir des comparaisons.

En effet, l'extraordinaire mobilité de fonctions et d'emplois que nous avons constatée n'est qu'apparente : elle ne concerne que des activités d'appoint, rendues nécessaires par les difficultés d'argent, la pression fiscale. Cette organisation socio-professionnelle peut n'être que précaire, temporaire, ou prendre des caractères différents à quelques décennies d'intervalle.

Ces quelques pages ne sont donc qu'une parenthèse à loger dans le cadre d'une étude plus vaste et plus approfondie...

Michel Lacombe

BIBLIOGRAPHIE : Antoine Lugnier :"Cinq siècles de vie paysanne à Roche-en-Forez". Abel Poitrineau :"La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIIIe". M. Messance :"Recherches sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen. Gaston Roupnel :"Histoire de la campagne française".

SOURCES : Registres paroissiaux de Chalmazel.

[extrait de *Village de Forez* n° 5, 1981]